REVENDICATIONS

1. Tour (100) de chargement et/ou de déchargement pour une cuve (200) d'un navire (300) destinée à contenir un gaz liquéfié (10), la tour (100) comprenant un couvercle (105), au moins un mât (101) destiné à s'étendre dans la cuve (200) et solidaire du couvercle (105) par une première extrémité longitudinale (1010) du mât (101), la tour (100) comprenant au moins un organe de pompage (107) configuré pour décharger le gaz liquéfié (10) hors de la cuve (200), l'organe de pompage (107) comprenant au moins un moteur (102) relié mécaniquement à une pompe (103) et un tube (104) configuré pour canaliser le gaz liquéfié (10) pendant son déchargement hors de la cuve (200), la pompe (103) étant disposée à une seconde extrémité longitudinale (1011) du mât (101) opposée à la première extrémité longitudinale (1010) du mât (101), caractérisée en ce que le moteur (102) est disposé à l'opposé du mât (101) par rapport au couvercle (105) et en ce que le tube (104) est logé dans le mât (101), sur tout ou partie de la longueur du mât (101).

2. Tour (100) de chargement et/ou de déchargement selon la revendication précédente, dans laquelle l'organe de pompage (107) comprend un arbre d'entrainement (106) qui transmet à la pompe (103) un mouvement de rotation généré par le moteur (102).

3. Tour (100) de chargement et/ou de déchargement selon la revendication précédente, dans laquelle l'arbre d'entrainement (106) s'étend dans le tube (104).

4. Tour (100) de chargement et/ou de déchargement selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle le moteur (102), le mât (101) et la pompe (103) s'étendent le long d'un même axe (A1).

5. Tour (100) de chargement et/ou de déchargement selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle le tube (104) s'étend intégralement du moteur (102) à la pompe (103).

6. Tour (100) de chargement et/ou de déchargement selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle le mât (101) de la tour (100) est autrement

appelé premier mât (113), et dans laquelle la tour (100) de chargement et/ou de déchargement comprend au moins un deuxième mât (112) solidaire du couvercle (105) par une première extrémité longitudinale (1010), le premier mât (113) et le deuxième mât (112) coopérants avec une embase (108) de la tour (100) de chargement et/ou de déchargement à leur seconde extrémité longitudinale (1011), un point de fixation de l'embase (108) sur le premier mât (113) étant verticalement au-dessus d'un point de fixation de l'embase (108) sur le deuxième mât (112).

7. Tour (100) de chargement et/ou de déchargement selon la revendication précédente, dans laquelle la pompe (103) est verticalement en dessous du point de fixation de l'embase sur le premier mât (101).

8. Tour (100) de chargement et/ou de déchargement selon la revendication 6, dans laquelle la pompe (103) de l'organe de pompage (107) est rendue solidaire de l'embase (108) par le biais de moyens de fixation amovibles (1084).

9. Tour (100) de chargement et/ou de déchargement selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant un moyen de modification (115) de la température du mât (101), le moyen de modification (115) de la température étant porté par la tour (100).

10. Tour (100) de chargement et/ou de déchargement selon la revendication précédente, dans laquelle le moyen de modification (115) de la température est extérieur au mât (101) qui est associé à l'organe de pompage (107).

11. Tour (100) de chargement et/ou de déchargement selon la revendication précédente, dans laquelle le moyen de modification (115) de la température du mât (101) consiste en une pulvérisation de gaz liquéfié sur l'extérieur du mât (101).

12. Tour (100) de chargement et/ou de déchargement selon l'une quelconque des revendications 9 à 11, dans laquelle le moyen de modification (115) de la température du mât (101) consiste en des orifices (119) pratiqués au travers du tube (104) de l'organe de pompage (107) et ménagés le long d'un axe d'allongement d'un tel tube (104).

13. Cuve (200) d'un navire (300) destinée à contenir un gaz liquéfié (10) et comprenant une tour (100) de chargement et/ou de déchargement du gaz liquéfié (10), la tour (100) comprenant au moins un mât (101) destiné à s'étendre dans la cuve (200) et au moins un organe de pompage (107) configuré pour décharger le gaz liquéfié (10) hors de la cuve (200), l'organe de pompage (107) comprenant au moins un moteur (102) relié mécaniquement à une pompe (103) et un tube (104) configuré pour canaliser le gaz liquéfié (10) pendant son déchargement hors de la cuve (200), caractérisée en ce que la pompe (103) est disposée à l'intérieur de la cuve (200) tandis que le moteur (102) est disposé dans un environnement extérieur à la cuve (200), et en ce que le tube (104) est logé dans le mât (101), sur tout ou partie de la longueur du mât (101).

14. Cuve (200) selon la revendication précédente, dans laquelle la tour (100) comprend un couvercle (105), le mât (101) étant solidaire du couvercle (105) par une première extrémité longitudinale (1010) du mât (101), la pompe (103) étant disposée à une seconde extrémité longitudinale (1011) du mât (101) opposée à la première extrémité longitudinale (1010) du mât (101), le moteur (102) étant disposé à l'opposé du mât (101) par rapport au couvercle (105).

15. Cuve (200) selon l'une quelconque des revendications 13 ou 14, comprenant un moyen de modification (115) de la température du mât (101) porté par l'une quelconque des parois de la cuve (200).

16. Cuve (200) selon l'une quelconque des revendications 13 à 15, comprenant un moyen de modification (115) de la température du mât (101) porté par la tour (100).